

Niveaux de vie et pauvreté en Picardie : Un Picard sur huit sous le seuil de pauvreté

Les Picards ont un niveau de vie équivalent à la moyenne de la France de province. Les disparités de revenu sont aussi du même ordre. En 2004, un Picard sur huit se situe sous le seuil de pauvreté, soit légèrement plus qu'en moyenne. Le taux de pauvreté dans l'Oise (9,9 %) est nettement inférieur à ceux de l'Aisne (14,7 %) et de la Somme (13,9 %). Les familles monoparentales sont les premières touchées par la pauvreté : une sur quatre en Picardie, suivies de près par les familles nombreuses. Les enfants se trouvent ainsi menacés en premier chef par la pauvreté. La Picardie est la 4^e région française pour la part des prestations perçues par ses habitants dans le revenu disponible, avec plus de la moitié constituée de prestations familiales.

Anne EVRARD
Insee Picardie

L'Oise tire le niveau de vie médian picard vers la moyenne de province

Niveau de vie et pauvreté en 2004

| | Niveau de vie médian (en euros/UC) | Part des prestations sociales dans le revenu disponible (en %) | Taux de pauvreté |
|-----------------------|------------------------------------|--|------------------|
| Picardie | 15 248 | 5,9 | 12,4 |
| France métropolitaine | 15 766 | 5,2 | 11,7 |
| France de Province | 15 370 | 5,5 | 12,1 |
| Aisne | 14 377 | 6,7 | 14,7 |
| Oise | 16 317 | 5,4 | 9,9 |
| Somme | 14 740 | 6,0 | 13,9 |

UC : unité de consommation

Source : Insee, Revenu Disponible Localisé 2004

¹Voir sources page 4.

²Les 10 % d'individus les plus aisés.

³Les 10 % d'individus les plus modestes.

⁴Cf définitions page 4.

En 2004, la moitié des Picards qui vivent dans un ménage ordinaire¹ dispose d'un niveau de vie inférieur à 15 250 euros par an (niveau de vie médian). Ce revenu disponible médian par unité de consommation est très proche de celui de la France de province (15 370 euros) et à peine inférieur au revenu médian métropolitain (15 766 euros). Il s'agit du revenu réellement disponible, donc du revenu déclaré augmenté des prestations sociales et défalqué des impôts directs. Les prestations sociales prises en compte sont les prestations familiales, les aides au logement et les minimas sociaux.

Dans la plupart des régions, le niveau de vie médian se situe dans une fourchette étroite : pour 15 régions sur 22, il varie entre 14 900 euros et 15 300 euros. Il est nettement plus bas dans le Nord - Pas-de-Calais et particulièrement élevé en Île-de-France. D'ailleurs en Picardie, le niveau de vie est relevé par le département de l'Oise, qui bénéficie de sa proximité avec l'Île-de-France.

Le rapport inter-décile entre le niveau de vie plancher des 10 % d'individus les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus pauvres permet de mesurer l'ampleur des inégalités. Mesurée ainsi, la disparité de niveau de vie est du même ordre en Picardie qu'en France de Province. La Picardie ne connaît pas les fortes disparités que l'on rencontre en Île-de-France ni les faibles disparités que l'on trouve en Bretagne, les deux régions extrêmes en la matière. En Picardie, le niveau de vie des plus riches² est 2,9 fois supérieur à celui des plus modestes³, en Île-de-France c'est 3,8 fois et en Bretagne 2,7 fois.

► Taux de pauvreté : la Picardie presque dans la moyenne grâce à l'Oise

Le taux de pauvreté⁴ est à peine plus élevé en Picardie qu'en moyenne : 12,4 % contre 12,1 % en France de Province et 11,7 % en France métropolitaine. L'Oise évite à la Picardie de se situer parmi les régions les plus confrontées à la pauvreté, la Corse, le Languedoc-Roussillon, le Nord - Pas-de-Calais ou la Provence-Alpes-Côte-d'Azur où le taux de pauvreté dépasse les 14 %. Avec 9,9 %, l'Oise bénéficie de sa

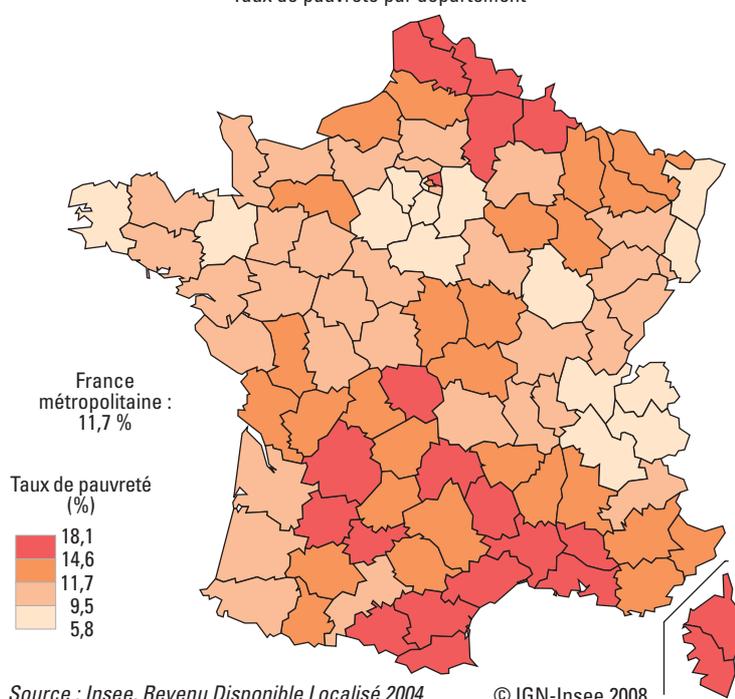
proximité avec l'Île-de-France qui connaît un taux de pauvreté du même ordre. En revanche, les taux de pauvreté dans la Somme et plus encore dans l'Aisne, sont nettement plus élevés (respectivement de 13,9 et 14,7 %), bien que restant plus faibles que celui du Nord - Pas-de-Calais voisin (16,8 %).

► Les familles monoparentales les plus exposées à la pauvreté

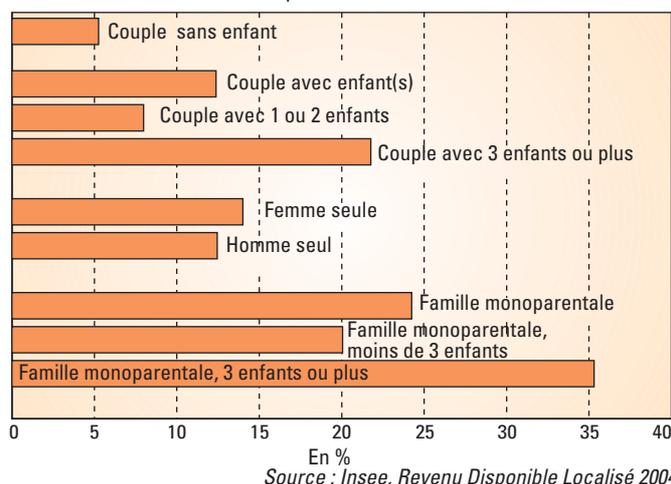
À revenu disponible égal, la taille du ménage influe sur le niveau de vie. Les ménages se classent dans le même ordre pour le taux de pauvreté et pour le niveau de vie médian. Les familles monoparentales arrivent en tête avec un taux de pauvreté de 24 %,

⁵Couples avec 3 enfants ou plus.

L'Aisne, le département picard le plus touché par la pauvreté
Taux de pauvreté par département



Les couples sans enfant les plus protégés de la pauvreté
Taux de pauvreté en Picardie



suivies des femmes et des hommes seuls (respectivement 14,0 et 12,5 %), puis des couples avec enfants (12,4 %) et enfin des couples sans enfant (5,3 %).

La Picardie a un taux de pauvreté légèrement supérieur à celui de la France de Province pour les ménages dans lesquels des enfants sont présents : les familles monoparentales ou les couples avec enfants. Pour les autres types de ménages, ses taux de pauvreté sont inférieurs.

Une personne sur cinq touchée par la pauvreté en Picardie appartient à une famille monoparentale. En Picardie comme en France métropolitaine, les membres des familles monoparentales sont les premiers concernés par la pauvreté : un sur quatre en Picardie et un sur cinq en France métropolitaine se situent sous le seuil de pauvreté (par rapport à la Province, le taux est un peu plus élevé : 24,2 % contre 23 %). Les familles monoparentales sont désavantagées par rapport aux couples du fait qu'elles n'ont qu'une personne source de revenus. De plus, dans 83 % des cas, le parent seul est une femme et les femmes exercent moins souvent une activité que les hommes, surtout en Picardie.

► Les couples sans enfant les plus protégés

Plus généralement, la présence ou non d'enfants dans le ménage joue considérablement sur le niveau de vie de ses composants. Pour les couples avec enfants, le taux de pauvreté est de 12 % contre 5 % pour les couples sans enfant. Ce taux grimpe à 22 % pour les couples picards qui ont 3 enfants ou plus, ce qui là encore est supérieur à la moyenne (19,5 % en France de Province et 19 % en Métropole). Les familles nombreuses⁵ constituent en Picardie comme au niveau national, la configuration familiale la plus fréquente dans la population pauvre en 2004 : 29 % alors qu'elles ne représentent que 16 % de la population totale de la région.

Les ménages constitués de couples sans enfant sont ceux qui sont de loin le moins confrontés au phénomène de la pauvreté : seulement un couple sans enfant sur vingt se place sous le seuil de pauvreté. Ces couples bénéficient d'économies d'échelle générées par la vie commune mais aussi d'une double source de revenu lorsqu'ils ont tous deux un emploi.

Les personnes qui vivent seules sont moins à l'abri de la pauvreté que celles qui vivent en couple. Elles sont les plus touchées par la pauvreté après les familles monoparentales. En Picardie, les femmes qui vivent seules sont un peu plus confrontées à la pauvreté (14 %) que les hommes seuls (12,5 %) alors qu'en moyenne nationale, il n'y a pas de différence. Ceci peut s'expliquer par le fait que le taux d'activité des femmes est inférieur en Picardie à celui de la France. Les personnes seules de moins de 65 ans sont plus affectées par la pauvreté que celles de plus de 65 ans. Cependant, le taux de pauvreté des femmes seules de plus de 65 ans atteint tout de même 12 % alors qu'il n'est que de 7 % pour leurs homologues masculins.

lins : cela s'explique par les différences de durée d'activité et de niveaux de retraite entre les deux sexes.

► Les jeunes, et plus particulièrement les enfants, sont les plus menacés par la pauvreté

Les jeunes, et surtout les enfants, sont aussi les plus menacés par la pauvreté. Alors que le taux de pauvreté tous âges confondus est de 12,4 %, le taux de pauvreté des moins de 18 ans est en Picardie de 18,5 %, celui des 18 à 29 ans de 15 %. La Picardie se place parmi les régions où le taux de pauvreté est le plus élevé pour les enfants alors que ce n'est pas le cas pour les autres classes d'âge. Le taux de pauvreté des moins de 18 ans n'est supérieur à celui de la Picardie que dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Languedoc-Roussillon et Nord - Pas-de-Calais alors qu'il s'élève à 17 % pour la France de Province et 16,4 % pour la France métropolitaine.

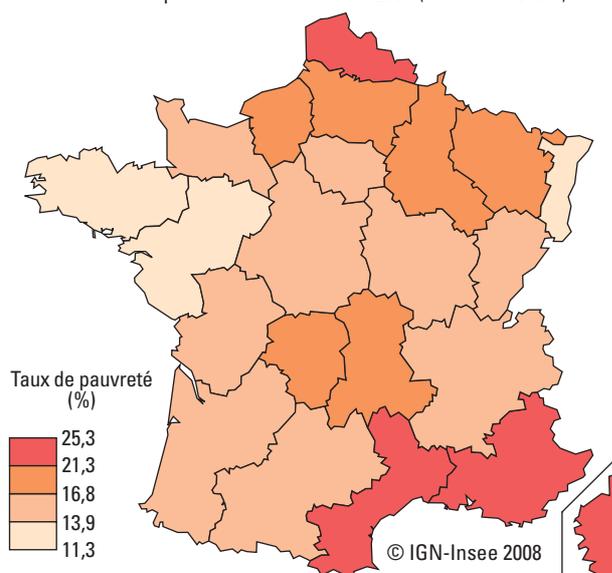
Le taux de pauvreté baisse avec l'âge. Les personnes de 65 ans et plus⁶ sont les moins confrontées à la pauvreté avec un taux de 7 %. Ce taux de pauvreté est en Picardie inférieur à celui de leurs homologues de France de Province (8,3 %). Ceci est d'autant plus remarquable qu'en Picardie, 7 personnes sur 10 âgées de 65 ans et plus sont propriétaires de leur logement et font l'économie d'un loyer.

Contrairement au taux de pauvreté qui diminue avec l'âge, le niveau de vie augmente jusqu'à 60 ans et baisse ensuite. En effet, en moyenne, les personnes actives ont un niveau de vie supérieur de 15 % à celui des inactifs. Les inactifs ont des revenus plus stables que ceux des actifs, beaucoup plus sensibles à la conjoncture économique⁷. Les niveaux de vie des retraités sont aussi moins dispersés que ceux des salariés et chômeurs.

► Le rural et les agglomérations concentrent la pauvreté

En Picardie comme en France, le taux de pauvreté est plus élevé dans l'espace rural que dans l'es-

La Picardie dans les cinq premières régions pour le taux de pauvreté des enfants
Taux de pauvreté des enfants en 2004 (moins de 18 ans)



Source : Insee, Revenu Disponible Localisé 2004

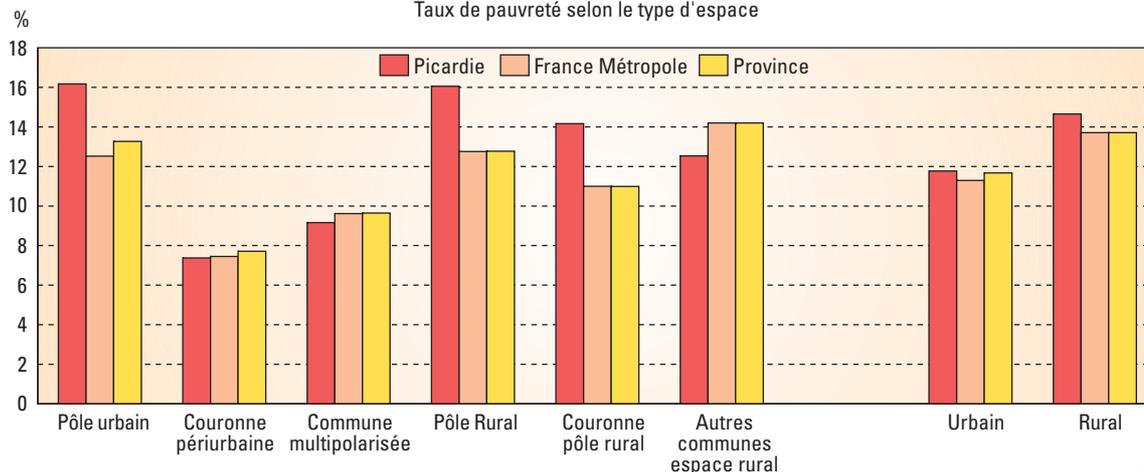
pace urbain. La différence est un peu plus forte en Picardie qu'en France métropolitaine : un écart de 2,9 points entre l'espace rural et l'espace urbain en Picardie pour un écart de 2,4 points en France métropolitaine et de 2 points en France de Province. Dans ces deux espaces, c'est pourtant dans les villes, grandes ou petites, que les taux de pauvreté sont les plus élevés. C'est en effet dans les villes que résident le plus souvent les publics les moins favorisés : personnes vivant seules, jeunes en début de carrière, familles monoparentales, chômeurs. Au niveau national, on constate d'ailleurs que depuis 1996, la pauvreté s'est déplacée vers les grandes villes⁸. Si le taux de pauvreté y est plus élevé qu'ailleurs, les habitants des agglomérations présentent aussi une disparité de revenus entre eux nettement plus importante que dans les autres types d'espace.

⁶La plupart des pensions de retraite sont indexées sur l'inflation.

⁷Évolution des niveaux de vie de 1996 à 2001, Insee Première 947-2004.

⁸Les revenus et le patrimoine de ménages, Insee Référence, édition 2006.

Davantage de pauvreté dans les villes
Taux de pauvreté selon le type d'espace



Source : Insee, Revenu Disponible Localisé 2004

Sources

Les éléments présentés dans cette étude proviennent du traitement des déclarations de revenus et des données de la taxe d'habitation. Les prestations sociales, versées principalement par les Caisses d'allocations familiales (CAF), la Mutualité sociale agricole (MSA) et la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), sont estimées par application de barèmes. Cette opération vient compléter, d'une part, l'Enquête Revenus Fiscaux qui permet d'obtenir, tous les ans, les revenus déclarés et les taux de pauvreté au niveau national, et d'autre part les résultats de l'exploitation "Revenus fiscaux Localisés", qui permet d'obtenir des indicateurs sur les revenus déclarés à un niveau géographique fin.

Les statistiques produites à partir des sources fiscales ne portent que sur les ménages dits "ordinaires". Les personnes résidant en foyer, en maisons de retraite, en hôpitaux ainsi que les sans-abri sont en particulier hors du champ de cette étude. Les situations les plus accentuées de pauvreté ne sont ainsi pas prises en compte. Par ailleurs, une partie des revenus du patrimoine n'est pas incluse dans les statistiques, n'étant pas déclarée à l'administration fiscale.

Définitions

Le revenu déclaré : il correspond à la somme des revenus déclarés au fisc avant abattements. Il comprend les revenus d'activité salariée ou indépendante, les indemnités de chômage, les pensions alimentaires, d'invalidité ou de retraite et les revenus du patrimoine. Ces revenus sont nets de cotisations sociales et de contribution sociale généralisée déductible.

Le revenu disponible : il comprend les revenus d'activité, les pensions de retraite et les indemnités de chômage, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales. Quatre impôts directs sont pris en compte : l'impôt sur le revenu ; la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée et la contribution à la réduction de la dette sociale.

Le niveau de vie : c'est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'unités de consommation est calculé selon le principe suivant : le premier adulte compte pour 1, les autres adultes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3. **Le niveau de vie médian** est celui au-dessus duquel se situe une moitié de la population, l'autre se situant au-dessous.

Pauvreté monétaire : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie. Le seuil retenu par l'Insee et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale est désormais fixé à 60 % du niveau de vie médian : ce seuil s'élève à 788 euros par mois en 2004 en France. Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil.

Pour en savoir plus

"Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités", Insee Première n°1162, octobre 2007.

"Les évolutions de niveaux de vie entre 1970 et 2002", Données sociales, édition 2006, collection Insee-Références.

"Évolution des niveaux de vie de 1996 à 2001", Insee Première, n° 947, février 2004.

► Une part plus importante qu'en moyenne des revenus du travail

La part des revenus d'activité représente en moyenne en Picardie les trois quarts du revenu déclaré. Cette part est plus faible pour les ménages les plus modestes et beaucoup plus importante pour les ménages aisés : en Picardie comme au niveau national, elle atteint 60 % du revenu disponible pour les 10 % d'individus les moins aisés pour dépasser 120 % pour les 10 % les plus riches. La Picardie est la 3^e région de France en 2004 pour cette part de revenus du travail, qui est en général plus importante dans la moitié nord de la France (si on excepte le Nord - Pas-de-Calais et la Lorraine). Les raisons en sont la proportion de personnes en âge de travailler. Cette part est plus élevée dans le département de l'Oise (78 % en 2004 contre 72 % dans l'Aisne et 73 % dans la Somme). Dans ce département, à la forte proportion des 20-60 ans, s'ajoutent un niveau plus élevé des salaires offerts et un niveau de chômage plus bas.

► Davantage de prestations sociales dans l'Aisne et la Somme que dans l'Oise

La redistribution des revenus s'effectue par les impôts et les prestations sociales. Les prestations sociales composent une part beaucoup plus importante du niveau de vie des personnes aux revenus les plus modestes et permettent de réduire les inégalités. Pour les 10 % des Picards les moins aisés, 40 % du revenu disponible dépend de ces prestations. La Picardie arrive au 4^e rang des régions pour sa part de prestations sociales dans le revenu disponible, après le Nord - Pas-de-Calais, la Corse et le Languedoc-Roussillon. Les prestations sociales constituent en Picardie 5,9 % du revenu disponible par unité de consommation, soit un peu plus qu'en moyenne nationale (5,2 %). Les prestations familiales⁹, qui couvrent en Picardie plus de la moitié des prestations sociales, sont plus importantes qu'à l'échelle nationale : la région a une population plus jeune, avec davantage de familles de trois enfants et plus, et les naissances y sont plus nombreuses. Les autres prestations sont constituées pour un quart des minima sociaux (RMI, minimum vieillesse, AAH, API, etc.) et un cinquième des prestations logement. Les prestations sociales pèsent davantage dans le revenu disponible des habitants de l'Aisne et de la Somme que de l'Oise.

⁹Allocations familiales, APE, APJE etc.

